

EWETA PV CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 JANVIER 2014

PV du CA de l'EWETA du 21 janvier 2014

Présents : Dany Drion, De Groote, Van Sandwyk, Elias, Niset, Nicolas, Prignon, Procureur, Chardon, Godart, Manset, Moreau, Breyne, D. Simon, Emmanuelidis, Noël, Clarembeau, Masse, Nagant, Mattivi, Goffinet.

Représentés : Marchant, Jordens, Delperdange, Afano, Peters, Declercq, Trepagne

28 membres sont [présents ou représentés](#), **le quorum est atteint.**

Ordre du jour :

1. Approbation du PV du CA du 27 novembre 2013
2. Dossier d'actualités :
 - Au niveau régional :
 - ✓ Quota d'heures AWIPH : dernier point de la situation
 - ✓ Révision du Budget AWIPH : dernier point de la situation
 - Au niveau fédéral :
 - ✓ Harmonisation des statuts ouvriers – employés : obligation d'outplacement dès 30 semaines de préavis : le point
 - ✓ Compensation jour de carence vers le Fonds Maribel : confirmation décision pour le secteur des ETA
3. Mandats externes de l'EWETA : renouvellement et désignation de nouveaux mandats à l'UNIPSO, l'UNISOC, CWES et CWPB : appel à candidatures (les formulaires de candidatures suivront par mail dès demain)
4. Compte rendu de la rencontre avec Triodos pour la reprise de la mission déléguée de la SOWECSOM
5. Divers

Procès verbal

1. Approbation du PV du CA du 27 novembre 2013

Le PV est approuvé à l'unanimité

2. Dossiers d'actualité

a. Au niveau régional

✓ Quota d'heures AWIPH : dernier point de la situation

L'EWETA est à l'origine de la demande de transformation de quotas personnes en quotas heures. Cela semble la meilleure façon d'optimiser l'emploi dans le secteur. Le principe de fonctionnement par rapport à cet objectif est de ne plus parler de sections 1, 2 et 3 mais plutôt d'un ensemble d'heures global avec un seuil d'alerte qui fige les quotas individuels pendant une durée limitée jusqu'à une meilleure situation. Le quota global d'heure initialement proposé était de 9.500.000 heures et il a été réduit dans les dernières propositions de l'AWIPH à 9.000.000 d'heures. L'EWETA a refusé cette proposition de l'AWIPH d'autant plus qu'il est constaté que pour les quatre derniers trimestres observés à ce jour par l'AWIPH (2 derniers T 2012 et 2 premiers T 2013), la moyenne d'heures prestées est de 9.000.961 heures, ce qui est déjà au-delà des 9.000.000 d'heures proposées comme limite. Ce qui voudrait dire que dès le lancement du quota global heures, le seuil critique serait déjà atteint et donc les quotas individuels figés.

Le 15 janvier dernier, l'EWETA et l'AWIPH ont été reçus par le cabinet de la ministre Tillieux afin de réfléchir à une mesure alternative.

La piste dégagée (et soumise à l'avis du CA) est la suivante : *Ne plus parler de quota heures ou personnes, observer le budget emploi en ETA, et dès que les heures subsidiées épuisent le budget, rétablir un quota individuel selon les modalités usuelles, tout en garantissant que chaque ETA aient, au minimum, le nombre d'heures subsidiées l'année précédente.*

Cette proposition du représentant du Cabinet et de celui de l'AWIPH se base sur ce qui est déjà pratiqué à l'heure actuelle par l'AWIPH à chaque exercice pour déterminer le budget subsides rémunérations ETA. Les chiffres de quotas personnes habituellement fixés ne sont que théoriques, disent-ils. En pratique, l'AWIPH ajuste chaque année son budget en fonction des heures subsidiées de l'exercice écoulé. Le fait d'indiquer un quota personnes plus élevé ou un quota heures plus élevé ne garanti pas, selon eux, un budget à notre secteur.

Le CA se prononce contre cette proposition. En effet, elle a pour but de contenir le budget de l'AWIPH et fige le niveau de l'emploi à une enveloppe budgétaire établie dans une conjoncture de crise. Elle ne permet pas une reprise ou un essor de l'emploi.

Le but de la proposition initiale du secteur était de permettre d'optimiser l'organisation de l'emploi en libérant des quotas occupés par des temps partiels. Elle permettait d'arrêter une dérive du système qui consistait à demander toujours plus de quota que nécessaire par mesure de prudence et donc à priver des fois les réels créateurs d'emplois du quota nécessaire. Elle prévoyait un seuil d'alerte pour éviter des régularisations non anticipées.

Dans la dernière proposition, il n'y aurait pas de seuil d'alerte, le dépassement de budget étant toujours constaté avec un certain décalage, une régularisation ne peut se faire qu'à posteriori et les employeurs ne pourraient donc pas gérer en connaissance de cause.

Le secteur maintient sa proposition initiale et reste ouvert à une autre proposition permettant de garantir une croissance de l'emploi et un seuil d'alerte avant de passer aux quotas individuels. Une lettre sera adressée au cabinet et à l'AWIPH dans ces termes.

✓ Révision du Budget AWIPH : dernier point de la situation

Le Comité de gestion de l'AWIPH, en accord avec le gouvernement wallon, avait décidé de réduire les budgets de tous les secteurs subsidiés de 1,25% en 2014. Les secteurs ont organisé une grande manifestation pour protester contre cette décision le 21 novembre 2013. Après la manifestation, le cabinet de la Ministre Tillieux a accepté de revenir sur cette décision et de limiter la diminution de budget pour les secteurs.

En ce qui concerne les ETA, la réduction est de 350.000 euros (et non plus 1 million). Elle portera sur le budget appel à projets investissement. Ce budget sera donc de 1.200.000 € pour 2014 au lieu de 1.550.000€.

A la demande de l'EWETA, le Cabinet a accepté parallèlement d'élargir la subvention de la Loterie Nationale aux ETA ayant introduit un appel à projet à l'AWIPH mais qui n'ont pas été retenus faute de budget AWIPH suffisant. Pour la programmation 2013, cela concernerait 7 ETA qui ont un projet éligible mais qui ne recevront pas de subsides AWIPH. Elles pourront néanmoins prétendre à la subvention de la Loterie Nationale à la hauteur de 18 % du montant que l'AWIPH leur aurait accordé si le budget de celle-ci n'était pas limité.

Un administrateur demande quelle proportion des demandes introduites est rencontrée. Il lui est répondu que les subsides de la loterie nationale sont accordés à tous les dossiers rentrés en ordre et dans les temps. Seulement la liquidation des subsides intervient des fois 4 ans après.

Une autre sollicitation faite au cabinet de la Ministre Tillieux concerne le budget de l'AWIPH consacré aux ETA pour l'adaptation des postes de travail. L'EWETA a en effet demandé une évaluation de la mesure afin de la rendre plus profitable aux ETA qui souhaitent adapter leurs postes de travail. On sait que ce budget est sous utilisé par notre secteur vu les critères très contraignants mis en place au point qu'il est difficile de trouver une adaptation individuelle de poste de travail pouvant être acceptée.

M. Procureur signale en plus que les décisions varient d'un BR à l'autre et qu'il n'y a pas de cohérence non plus à ce niveau là.

b. Au niveau fédéral

✓ Harmonisation des statuts ouvriers – employés : obligation d'outplacement dès 30 semaines de préavis : le point

La nouvelle loi sur le rapprochement des statuts « ouvrier » et « employé » stipule que pour les travailleurs ayant droit à 30 semaines ou plus de préavis, l'employeur doit offrir un outplacement de 60 h. Si le préavis est presté, ces 60 heures d'outplacement sont à prendre pendant la durée du congé de sollicitation. Pour les préavis non prestés, un montant équivalent à la rémunération de 4 semaines de travail est à déduire de l'indemnité de licenciement et à consacrer à offrir au travailleur un outplacement.

Cette obligation d'outplacement est principale par rapport à l'offre d'outplacement pour les travailleurs licenciés âgés de 45 ans et plus. Toutefois cette obligation subsidiaire persiste.

Trois situations se présentent :

- *les employés inférieurs* (rémunération inférieure à 32.254€ par an), cette obligation concerne tous les travailleurs qui avaient plus de 10 ans d'ancienneté au 31/12/2013 et
- *les employés supérieurs* (rémunération supérieure ou égale à 32.254€ par an), elle concerne tous les travailleurs avec 7 ans d'ancienneté au 31/12/2013.
- *Les ouvriers*, ils ne sont pas encore concernés mais ils le seront progressivement dès le 1^{er} janvier 2015 comme le montre le tableau suivant :

EWETA PV CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 JANVIER 2014

Durée de préavis à Cliquer au 31/12/2013 selon CCT 75			Obligation d'outplacement dès droit à 30 semaines de préavis	
Ancienneté au 31/12/2013	En jours	En semaines*	Durée de préavis manquant avant obligation	Temps à prester pour atteindre l'obligation
20 ans et plus	112 jours	22,4 semaines	7,6 semaines	1 an
15 à 20 ans	84 jours	16,8 semaines	13,2 semaines	4 ans
10 à 15 ans	56 jours	11,2 semaines	18,8 semaines	6 ans
5 à 10 ans	42 jours	8,4 semaines	21,6 semaines	7 ans

**NB : les délais de préavis pour les ouvriers avant le 31/12/2013 sont en jours et ne sont exprimés en semaines que pour illustrer l'imminence*

Pour tous les travailleurs engagés après le 1^{er} janvier 2014, cette obligation court à partir de la 9^{ème} année d'ancienneté, soit à partir de 2022. La loi ne prévoit pas de dérogation à cette mesure d'outplacement principale pour notre secteur comme c'est le cas pour l'outplacement secondaire (travailleurs de plus de 45 ans).

Il paraît dès lors important de réfléchir à une réponse à trouver à cette obligation :

- Le secteur veut-il demander une dérogation à négocier au niveau du CNT ?
Dans ce cas, quels arguments pour faire pencher la balance de notre côté ?
- le secteur est-il demandeur d'une offre d'outplacement appropriée à son public cible ?
Si oui, à quel niveau adresser cette requête/démarche : AWIPH ? Forem ? Fédergon ?...

Le CA opte pour demander une dérogation pour le secteur. Quelques idées sont émises pour plaider en faveur de cette demande de dérogation :

- Le secteur a pour mission de trouver un travail adapté aux travailleurs handicapés et essaie toujours de trouver au travailleur une fonction adaptée à ses capacités, même quand celles-ci diminuent. A cet effet, la région wallonne subventionne même une initiative à travers le dispositif de maintien (Arrêté du Gouvernement Wallon du 7 novembre 2002 relatif aux conditions auxquelles les entreprises de travail adapté sont agréées et subventionnées, Titre V, art 30-34).
- Chaque ETA, pour être agréée, doit disposer d'un travailleur social dont les prérogatives décrites à l'article 14, §3 du même arrêté couvrent l'accompagnement du travailleur handicapé dans sa recherche d'un futur emploi
- En cas de licenciement par une ETA pour des raisons économiques, les autres entreprises du secteur essaient, dans la mesure du possible d'offrir de l'emploi au personnel licencié de l'ETA en difficulté
- Aucune agence d'outplacement n'a, à ce jour, proposé un accompagnement approprié aux travailleurs handicapés.

Cet argumentaire sera complété et transmis à l'UNISOC pour appuyer la demande de dérogation pour le secteur.

Un administrateur émet l'idée de proposer à un étudiant de faire un mémoire sur les perspectives d'outplacement pour les travailleurs handicapés. Un tel travail donnerait un avis scientifique et extérieur sur la question. Cette suggestion peut être également transmise à l'UNISOC.

✓ Compensation jour de carence vers le Fonds Maribel : confirmation décision pour le secteur des ETA

Le Gouvernement fédéral a libéré un budget de 80 millions d'euros pour les employeurs en compensation de la suppression du jour de carence. La part du secteur du non marchand revient à un peu plus de 16 millions que le Gouvernement a dédié au Maribel social pour la création d'emplois alors que la part du secteur marchand est retranscrite en augmentation des réductions structurelles. Les trois fédérations patronales d'ETA ainsi que leurs 3 fonds Maribel ont rencontré le cabinet de la Ministre De Coninck en présence des organisations syndicales pour réclamer que pour les ETA, la somme soit dévolue au Maribel social 1,2 et 3 et non à la création d'emplois car le rapprochement des statuts représente un coût certain pour le secteur. La FGTB de son côté soutenait que toute l'enveloppe soit dévolue au Maribel 4, 5, 6 etc., c'est-à-dire à de la création d'emplois, car estiment-ils, le jour de carence dans les ETA a été supprimé depuis longtemps et la nouvelle mesure ne représente donc pas un coût.

Le cabinet de la Ministre a finalement décidé de diviser l'enveloppe en 2, une partie pour le Maribel 1,2 et 3 qui passe ainsi de 241,70 € (chiffre inchangé depuis sa création en 1999) à 245,36 €. Le reste de l'enveloppe sera attribué aux Maribel 4, 5, 6 etc., selon les règles qui seront définies par chaque fonds Maribel.

3. Mandats externes de l'EWETA

Avec la convocation, il avait été expliqué pourquoi il était prématuré de procéder au renouvellement des mandats UNISOC, CWES et CWPH, c'est pourquoi nous ne procédons aujourd'hui qu'au renouvellement des seuls mandats UNIPSO.

L'EWETA doit désigner ses représentants pour l'assemblée générale de l'UNIPSO et son conseil d'administration. Un appel à candidatures a été envoyé aux administrateurs de l'EWETA ainsi qu'aux dirigeants de l'EWETA. 3 personnes ont posé leurs candidatures : Madame Angelozzi, directrice de l'EWETA ; Monsieur Emmanuelidis, administrateur de l'EWETA et directeur de l'ETA ETS Deneyer ainsi que Monsieur Niset, administrateur de l'EWETA, de l'ETA APAC et directeur adjoint de l'EWETA.

Les administrateurs ont désigné par vote secret Madame Angelozzi et Monsieur Emmanuelidis comme représentants de l'EWETA auprès de l'UNIPSO.

4. Comptes rendus de la rencontre avec Triodos pour la reprise de la mission de la SOWECSOM

Contrairement à ce qui avait été annoncé lors de notre AG du 17 décembre 2013, la mission déléguée de la SOWECSOM se poursuit bien et ne prend donc pas fin. Par contre TRIODOS, souhaitant travailler davantage avec notre secteur, collabore avec la SOWECSOM pour amplifier cette mission et éventuellement s'occuper des demandes de financement supérieures à 500.000 €, vu que la SOWECSOM se limite à 500.000 €.

Un représentant de Triodos contactera les représentants de chacune des fédérations provinciales d'ETA pour expliquer leur nouvelle mission.

5. Divers

✓ Dossier Prisons : Position du secteur

Depuis quelques semaines, sur proposition de Mme Delperdange, l'EWETA est en contacts officiels avec la Ligue des Droits de l'Homme au sujet du travail des prisonniers.

Dans la nouvelle réforme sur le travail des détenus dans les prisons, un article précise que le statut de détenus n'est pas soumis à la législation du travail. La ligue des droits de l'homme veut s'insurger contre cet article. Elle compte contacter les autres fédérations d'ETA (FEBRAP et VLAB) et nous sollicite aussi afin de nous associer, cette fois officiellement, à sa démarche. Cette démarche doit être faite très rapidement afin d'être dans les délais pour demander un amendement de l'article épinglé. Avant d'aller plus loin, l'EWETA aimerait un aval du conseil d'administration.

Monsieur Manset évoque la démarche faite par l'ETA La Lumière, elle a rédigé un courrier bien argumenté aux autorités compétentes pour décrire ce contre quoi les ETA s'insurgent dans les conditions de tarification du travail pénitencier. Il souhaite que cette lettre soit communiquée à tous les membres afin qu'elle soit répercutée.

Monsieur Niset rappelle que nous sommes encore en procès par rapport à la Convention que nous avons signée avec la Régie du travail pénitentiaire, (même si nous avons dénoncé la convention depuis lors), la prudence nous impose de faire profil bas sur cette question en attendant que la procédure judiciaire ne soit totalement clôturée.

Les administrateurs épinglent le fait que la ligue des droits de l'homme a un angle d'analyse qui lui est propre : Y a-t'il une discrimination entre deux travailleurs différents. Notre secteur a un autre point d'analyse de la situation, nous analysons sous l'angle économique. Co-signer une action de la Ligue engage l'image du secteur or, les causes soutenues par la ligue des droits de l'homme ne sont pas toujours défendables par notre secteur.

Le CA après débat décide de ne pas s'associer à cette démarche de la Ligue des Droits de l'Homme.

Par contre en interne, il sera demandé à Mme Luciano de préparer un message argumenté d'un point de vue plus économique au sujet des problèmes que nous rencontrons parfois avec les prisons et de pouvoir dès lors avoir une position claire et uniforme pour toutes les ETA. Cette position sera transmise aux membres afin que le secteur puisse faire bloc et répondre de la même façon aux interpellations qui risquent de fuser.

✓ Action de promotion du secteur

Dans les différents courriers envoyés par Mme Luciano, des propositions d'actions sont faites aux membres. Par exemple la participation à des salons internationaux. L'EWETA désire une position de la fédération par rapport à ces actions qui, pour rappel, ne visent nullement à jouer un rôle commercial mais plutôt à mieux faire connaître le secteur, à en faire la promotion.

A cela les administrateurs répondent que l'EWETA doit être une porte avec un rôle de facilitateur mais pas de commercial pour les ETA. Oui au lobbying politique, mais pour ce qui est du commercial même si ce n'est pas l'intention de l'EWETA, les ETA craignent que cela prennent plutôt cette tournure et dès lors préfèrent laisser à chacune des ETA faire selon ses propres moyens.

En ce qui concerne le salon des mandataires publics qui se tiendra les 13 et 14 février, l'EWETA est associée à SAWB. Deux ETA y seront présentes : Le Moulin de la Hunelle et les Ateliers St Vincent. Les administrateurs trouvent que dans ce salon, l'EWETA est bien dans son rôle de lobbying pour inciter les mandataires à penser aux ETA.

EWETA PV CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 JANVIER 2014

Pour toutes les actions de promotion proposées en général, le CA convient, avant de prendre une position plus avancée, d'attendre la rencontre avec les représentants des provinces et la nouvelle présidence a.i.

✓ Nouveau site de l'EWETA

Il est aussi précisé que le nouveau site de l'EWETA est en bonne voie. Il sera présenté aux administrateurs à la rentrée, par ex, en septembre

✓ Management des buts Sociaux

L'Awiph a annoncé une rencontre sur le management des buts sociaux le 24 janvier prochain; D'une part, Patrick Godart ne trouve pas normal que l'expert invité soit Mr Pascal Simon qui est d'un autre courant. A la limite que les deux courants soient représentés serait plus acceptable

A cela, l'EWETA avait déjà répondu que Pascal Simon n'a pas été demandeur pour y participer mais qu'il a été invité par l'AWIPH en tant que membre de ce groupe de travail Formation mis en place au niveau de l'AWIPH. L'EWETA avait ainsi proposé aussi aux autres ETA du Hainaut ayant également une expertise en la matière de participer également à cette réunion. Mais la date annoncée ne leur convient pas car une autre activité est prévue. En tant que porteurs du projet Mostra ils aimeraient participer à cette formation. Ils demandent qu'une autre date soit proposée. L'EWETA relayera leur demande à l'AWIPH.

Monsieur Drion déplore ce type de situation qui évoque négativement un collègue d'autant plus que ce n'est pas la première fois que cela se produit. Il souhaiterait que ce genre de remarque soit réglée directement entre personnes concernées et non étalée en réunion.

✓ Réflexion sur l'avenir de la fédération

Monsieur Drion annonce qu'ils ont pris un peu de retard, mais la première rencontre avec deux représentants de chaque province est fixée au 29 janvier à l'ETA ETRANAM.

✓ Installation des panneaux photovoltaïques

Demande de Madame Elias sur l'installation de panneaux photovoltaïques dans les ETA. Elle mènera sa petite enquête auprès des ETA ayant déjà eu recours à ce genre d'installation, si nécessaire, l'EWETA prendra le relais.

Prochain CA le 18 mars 2014 à 9h30

Fait à Couillet le 23 janvier 2014

Dany Drion,

Président a.i.